



Ville de

Mandeure

CONVOCATION

En application de l'article L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui se tiendra le :

Mardi 23 juin 2026 à 20 heures
Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 mai 2026

Point 2 – Finances

- 2.1 Présentation publique de l'audit.
- 2.2 Décision modificative n° 1 au budget primitif M57 2026.
- 2.3 Vote des subventions aux associations – 1^{ère} attribution.
- 2.4 Subventions aux écoles et collège.

Point 3 – Urbanisme

- 3.1 Subvention ravalement de façades.
- 3.2 Désignation d'un représentant de la collectivité au sein de Territoire 25.
- 3.3 Taxe sur la Publicité Extérieure- Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2027.

Point 4 – Pays de Montbéliard Agglomération

- 4.1 Désignation du représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) à Pays de Montbéliard Agglomération.

Point 5 – Renouvellement de la délégation de service public concernant la mise en fourrière et le gardiennage de véhicules terrestres pour la Commune de Mandeure – Choix du délégataire.

Point 6 – Décision n°2026/005 du 11 juin 2026 Marché n°2026-01- Gestion, restauration, animation et exploitation partielle du camping municipal- Attribution du marché SARL REGIETECH.

Point 7 – Décision n°2026/006 du 11 juin 2026- Marché n°2026-01-Gestion, restauration, animation et exploitation partielle du camping municipal- Autorisation de signature d'une convention de mandat de gestion avec le titulaire REGIETECH.

Point 8 – Décision n°2026/007 du 16 juin 2026 - Marché n°2026-01-Gestion, restauration, animation et exploitation partielle du camping municipal- Autorisation de signature d'une convention de mandat d'une licence IV avec le titulaire (REGIETECH).

Point 8 – Divers.

Fait à Mandeure, le 17 juin 2026

Le Maire,

Stéphane PODGORA

